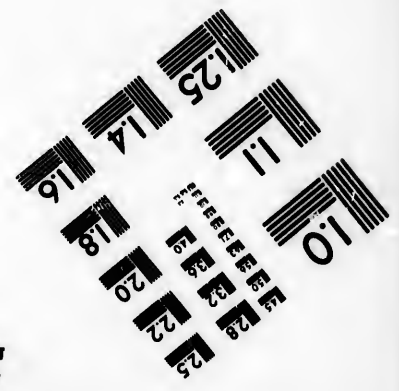
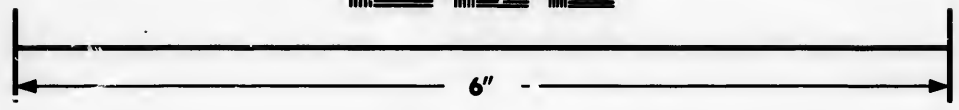
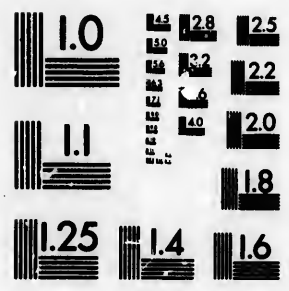
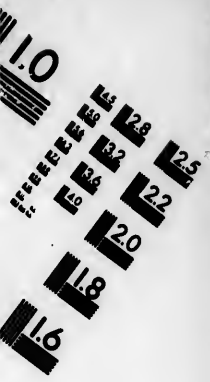


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**



**© 1985**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

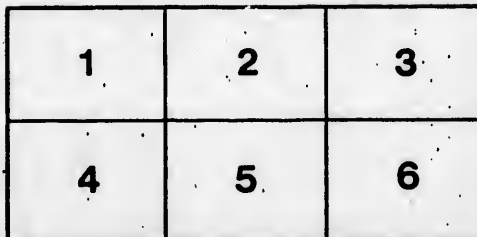
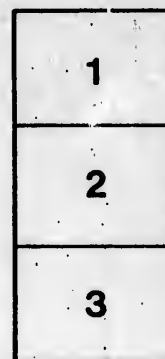
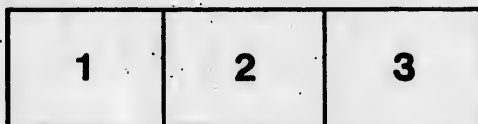
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
du  
odifier  
une  
page

rate  
o

elure,  
à

32X

# PROCES ET EXÉCUTION

## BARRÉAU

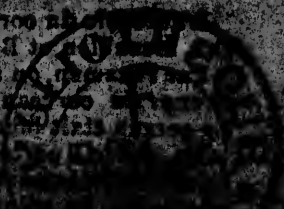
Bibliothèque

du Séminaire de

3, rue de l'Université

Québec 4, QUEBEC

[Faded text, illegible due to extreme darkness and graininess]



Québec, 1908.





PROCES ET EXECUTION

22

BARRISSEAU

L'AUTOPTIQUE



L'autopsie du corps du supplicié a été faite à 21 heures, par MM. les Drs. Beaubien et Boyer.

Par l'examen, on a constaté que la congestion a été portée à la circonférence du cerveau et que le cervelet était imbibé d'un sang veineux. Le cerveau était bien conformé et à l'état naturel.

La corde a porté directement sur la colonne vertébrale, qui a été brisée complètement par la violence du choc. L'atlas et l'axis étaient fracturés. La solution de continuité permettait l'introduction du doigt entre les deux vertèbres. La mort a été instantanée, et le condamné n'a éprouvé aucune douleur. Il y avait congestion du pœmon qui était rempli d'un sang veineux. Les bronches étaient remplies d'écume. Le pœmon était adhérent à la paroi thoracique, comme si le condamné en avait eu l'habitude. Le cœur était rempli de sang et le pœmon était vide. Le foie était parfaitement sain. Les reins étaient sains. Les yeux étaient proéminents et les pupilles dilatées. L'état du cadavre présentait tous les symptômes de la strangulation.

Aussitôt après l'autopsie, le corps a été transporté à la Providence, où un service a été célébré le lendemain matin, à 8 heures. Ensuite le corps a été inhumé dans le cimetière pour y être enterré.



1831

191  
Ecc  
M  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

L'aveu-Christ. . . vous qui avez appelé le bon lar-  
 vous à vous.

**Exécution de Barron — Ses dernières dispositions — Lettre au juge**  
**Ar. Royette — Lettre de M. Clark son Avocat — Complainte de**  
**condamné — Dispositions des Tribunaux — Les adresses de la prison**  
**est trouvée coupable — Et est renvoyée à la Cour — La Cour**  
**présente une lettre de la Cour — Sentence de mort — Exécution**  
**faite au 17 novembre — Contenance du prisonnier**

Le lendemain de la mort de Barron, les deux autres prisonniers furent  
 conduits à la prison. Le Major Nix arriva bientôt avec une compagnie du 30<sup>me</sup> Régiment et 27 hommes  
 de la police militaire, et se plaça dans la cour de la prison où étaient  
 admis les membres de la presse, les officiers et une centaine d'autres  
 personnes. A l'heure fatale, on voyait hors des murs plusieurs centaines  
 littéralement couverts de étes humaines et l'on peut évaluer à 12,000  
 le nombre des spectateurs.

En arrivant à la prison, nous nous rendîmes dans la cellule du con-  
 damné, où il se tenait dans une attitude de prière, et versant des larmes  
 sur de la Providence. Barron assis dans un coin de la cellule, près  
 d'une table, présentait un visage calme et l'assistance des visiteurs  
 semblait le mettre à la gêne. La veille, il avait reçu tous les sacre-  
 ments de l'Eglise. Le Rev. M. Toupin avait passé la nuit avec lui et  
 se coucha à 2 heures et dormit d'un profond sommeil jusqu'à six heures  
 du matin.

Nous descendîmes ensuite dans une salle d'entrée, où l'on devait faire  
 toilette du criminel. Il arriva bientôt accompagné de M. le Sheriff,  
 des Bvds. M. M. Villeneuve, Lagenais, Plette et Vézina et de deux  
 sœurs de la Charité.

Le Rev. M. Villeneuve s'approcha de lui et lui fit sa dernière exhorta-  
 tion. "Mon enfant lui dit-il, on va vous charger de cordes comme  
 autrefois on charge notre Seigneur. Soyez content de souffrir pour  
 l'expiation de vos péchés et de mourir comme Celui qui donna sa vie  
 pour vous sauver. N'êtes-vous pas heureux de quitter ce séjour mortel ?  
 — Oui, mon père, répondit le condamné. — Bien, mon cher enfant, nous  
 allons prier pour vous, dans le terrible passage que vous allez franchir.  
 Vous allez vous séparer de la terre. Adieu. Sur l'échafaud, vous pri-  
 eres le Dieu miséricordieux qui pardonne au repentir, et moi, je suis  
 heureux de mourir. Daigner m'appliquer les mérites de notre Seigneur

M. les  
 circon-  
 cieux.  
 a été  
 étaient  
 a doit  
 dans  
 on qui  
 ceurs.  
 e si le  
 roit du  
 e était  
 roémi-  
 sentais  
 dence,  
 suite

Jésus-Christ. J'espère en vous, oh ! Dieu, qui avez appelé le bon laron à vous.

A ces derniers mots, un doux sourire effleura les lèvres du prisonnier et les assistants se mirent à genoux pour réciter les litanies des saints. Le bourreau, dans un sac noir, déguisé sous un capuchon noir et les mains noircies, se mit à lier la criminel. Ses mouvements lents et ses mains ridées annonçaient un homme âgé. On passa autour du corps une ceinture de cuir, ayant à chaque côté deux autres petites bandes pour attacher les bras à la hauteur du coude. On lui lia ensuite les mains derrière le dos.

Pendant tout ce temps, Barreau les yeux baissés et quelque peu pâle répondait, debout, aux litanies que récitait le Rév. M. Dagenais, Le Rev. M. Villeneuve lui présenta alors le crucifix qu'il embrassa avec ferveur. On lui passa ensuite le même cordan dans le cou et le cordan de la corde pendait sur la tête, mais il se hâta à rebelle. Le flagellateur et le bourreau portent le bout de la corde se mit en marche, tandis que le prisonnier se précipita, au milieu des reproches des bonnes religieuses.

Le sheriff et les officiers ouvraient la marche, venait ensuite Barreau entre le Rév. M. Villeneuve et le bourreau, les Drs. Beaupré et Boyer, les deux frères et les deux sœurs. Près de centaines de personnes, dans la cour de la prison, firent une haie au commencement jusqu'à la porte de la prison. La cloche de la prison sonnait le glas des agonisants.

Nous pânes accompagnent le criminel, qui monta d'un pas ferme que sur l'échafaud ou conduisirent les marches pour la première plate-forme et là pour la seconde. Le regard porté sur une foule immense attentive et ayant le conscience du grand drame qui allait se jouer, Barreau demanda qu'on lui laissât l'exécution et il ne fut pas un instant sur l'échafaud que la trappe ouvrit pour lui les portes de la mort, et le malheureux se trouva lancé dans l'éternité. Un corps inanimé était suspendu entre le sol et l'échafaud tandis qu'une âme humaine montait vers le trône de celui qui distribue la récompense et le châtiment, mais surtout qu'il pardonne au repentir.

En tombant le malheureux fut frappé au front par la trappe et il se déclina une légère voie de sang dans le bord des cheveux. Il ne fit aucun mouvement et il ne se produisit pas une contraction de muscles. La langue sortit de la bouche et le visage revêtit une couleur rouge, mais peu livide. Il mourut trois minutes à expiration. La trappe se ferma et le bourreau laissa la place et s'esquiva. Le cadavre demoura longtemps agenouillé au-dessus de la fosse et priant avec ferveur à ce moment suprême de la vie et de la mort.

L'épouse de Barreau était venue lundi pour la dernière fois et lui avait écrit la lettre suivante au géolier M. Payette.



# LA COMPAGNIE DU CONDAMNÉ

Montréal, le 10 novembre 1868.

Monsieur Payette,

Quand vous recevrez cette lettre, j'aurai quitté la vie, et j'ai vu cette terre la scène tragique de ma pénible existence. Il n'en restera plus à la postérité qu'un souvenir de terreur et d'effroi. C'est là, je le sais que réserve au prisonnier malheureux l'homme d'une vie souillée de crimes que fut la mienne.

Mais Puisque j'ai regretté mes fautes, je meurs avec confiance, attendant une sentence favorable de la miséricorde du Dieu qui se fit mon Sauveur avant d'être mon juge.

Maintenant que par mon sang j'ai payé à la justice humaine le sang que je lui devais, souffrez que j'acquiesce à tous les devoirs plus doux de ma gratitude pour vos charités, tant de fois, ont adouci les rigueurs de ma position. Je recommande spécialement madame Payette qui ne dédaigne pas de partager votre générosité envers le plus misérable des prisonniers. Veuillez donc l'un et l'autre agréer le tribut de mon cœur et croire à sa profonde reconnaissance.

STANISLAS BARREAU.

Il y a quelque temps, Barreau avait donné à M. Clark un récit de sa vie pour le livrer à la publicité. Comme dans ce récit, il manifestait du ressentiment envers certaines personnes, Monsieur Clark avait cru devoir en différer la publication. On verra par la lecture en tout ce que Barreau sur les derniers jours de sa vie, avait changé de sentiment :

H. J. CLARK, Avocat.

CHER MONSIEUR, — Avant mon départ de ce monde, je vous le veux de vous faire mes plus sincères remerciements, pour le secours que vous m'avez rendu en contestant à la cour criminelle, devant la cour criminelle. Vous avez fait de votre mieux pour me conserver la vie ; rien de plus ne pouvait être fait dans ces circonstances. Dieu Tout-puissant vous récompensera par la suite de ce que vous m'avez donné pour un misérable pécheur.

Je suis préparé à subir mon sort comme un chrétien repentant, l'espère, par le mérite de mon Sauveur, recevoir du Juge Suprême le pardon de mes crimes. Je demande que la lettre que je laisse en votre possession soit détruite, au moins, qu'elle ne soit jamais publiée.

Mon intention et mes sentiments sont changés au regard de cette lettre. Laissons le passé dans l'oubli.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Avec une grande gratitude,  
Votre humble serviteur,

STANISLAS BARREAU.

Montreal, le 13 Novembre 1868.

# LA COMPLAINTE DU CONDAMNÉ.

Montpellier, le 10 Nov. 1831.

Ami :—Les Pellerins en Egypte.

Dieu, c'est mon époux, moi qui fus si volage,  
Dieu, c'est mon époux, l'homme qui va quitter la vie,  
Lorsque tous deux Dieu nous lia par les liens du mariage.

Louise, écoute-moi donc.

Toi qui fus mon ami,

Je regrette ma vie.

Accorde-moi pardon.

De ma main tu es mort,

J'espère en ta clémence.

J'ai fait ma pénitence.

Depuis longtemps j'invoque.

Le 17 Novembre, je quitterai la vie.

Car c'est ainsi, pour les grands criminels.

Qu'on les condamne, comme moi, à tant d'ignominie.

Je suis par les hommes, j'espère en l'éternel.

Venez, hommes découverts regardez le potence.

Cela vous émuera, et vous touchera le cœur.

Regardez, tous Barreau, mouir sans clémence.

Je n'ai bien mérité, j'ai commis tant d'erreurs.

Vous serez jugés, hommes justes, je vous pardonne.

Car vous avez le droit de maître sur mon sort.

En ce jour je mourrai, la loi le dit et l'ordonne.

J'espère mon pardon en Dieu avant la mort.

Vous Delina qui restez vivante sur la terre.

Dieu vous a préservés, contre mon attentat.

Pardonnez-moi aussi, dites-moi, mes prières.

Il faut faire du bien même à un scélérat.

Justine aussi, vous êtes immolée par mes mains ;

Je n'avais pas l'idée de vous ôter la vie,

Aujourd'hui vous régnerez avec les Chérubins.

Vous me verrez bientôt, pardonnez-moi, j'vous prie.

La couronne est représentée par M. Lamoignon, et la défense par

# PROCES DE BARREAU!

et la défense sont représentés par M. Lamoignon, et la couronne est représentée par M. Lamoignon, et la défense par

## COUPE CRIMINELLE

Charles-Antoine Lamoignon, Procureur Général, et la défense par M. Lamoignon, et la couronne est représentée par M. Lamoignon, et la défense par

M. Lamoignon, Procureur Général, et la défense par M. Lamoignon, et la couronne est représentée par M. Lamoignon, et la défense par

**Le Cour est rempli d'une foule qui se dispute et se bécote sans cesse. On se dispute et se bécote sans cesse. On se dispute et se bécote sans cesse.**

Barreau est à la barre et, pour la première fois que nous le voyons, nous sommes frappés de sa physionomie. Son front bas et couvert d'une épaisse chevelure, son nez fin et un peu relevé, ses lèvres moussues dont les bouts relevés forment une barre horizontale, sa forme de chapeau de régals, sa bouche petite, ses yeux noirs et l'un d'eux, laissant projeter la lèvre inférieure, son air inquiet et sa physionomie de tache, rouge, forment un ensemble qui deux petits yeux noirs très vifs, animés et froids. Il a une certaine expression vague de dégoût. Il fait dire que le prisonnier prend un grand plaisir à voir qu'il concentre toute son attention, sans cependant se laisser aller à les juger. A mesure que ceux-ci prennent leur siège et sont assis.

L'accusé porte un habit de chambre noir, propre, en drap épais, un col noir, une chemise blanche. Il se tient les deux mains sur l'appui de la barre où la justice le place. Son front plissé montre que son esprit tendu et attentif est loin de se laisser aller à se bécoter.

Mais les procédés nous regardent, les jurés sont choisis, après la Cour est décidée contre l'application de la défense, et un jury mixte.



La couronne est représentée par M. Ramsay et la défense par M. Clarke.

La couronne refuse les jurés anglais afin d'avoir un jury français et la défense récuse les jurés français afin d'avoir un jury anglais. Ces objections ne pouvant être faites qu'en autant que le permet la loi, les jurés suivants sont enfin assermentés :

Charles Alfred Brouillet, Frédéric Lavoie, Charles Guimond, Cyprien Grise, F. X. Roy, Antoine Brunet, fils ; Bernard Metayer Victor Mallette, William Shiller, Jules Trudeau, Charles Lacin et Archibald Ogden.

M. Ramsay raconte ensuite les faits. Le 27 mai, Barreau a quitté la ville en disant qu'il allait à la chasse dans le comté de Lapprairie. On ne sait pas où il passa la nuit. L'Avocat de la couronne constate combien il y avait de personnes dans la maison de M. Moquin, le lendemain, qui était un dimanche. Il rappelle que Marie Louise Sauvage aperçut venir un homme et dit : "C'est Stanislas Barreau."

Barreau entra, se fit donner à manger, et tout à coup tira sur Marie Louise Sauvage, qu'il tua, ainsi que la petite fille de Moquin, fils, âgée de deux ans, que Marie Louise Sauvage tenait dans ses bras. Il tira ensuite sur Delima Duquette. Puis il mit le feu à la maison. On trouva dans un petit bois voisin une cassettes que M. Moquin avait laissée à la maison, dans un coffre, à son départ pour la messe.

Barreau est traversé à Montréal, en canot. Il a été poursuivi jusqu'à la Pointe St. Charles, où il a dépensé beaucoup d'argent dans une maison de débauche.

Barreau se sauva peu de jours après à Kingston, où il éveilla les soupçons à raison de l'argent qu'il montra et qui correspondait à la description que les journeaux avaient donné de l'argent volé chez Moquin. Barreau soupçonnant qu'il allait être arrêté, se cacha dans une armoire. A plusieurs reprises il avoua son crime.

L'avocat de la couronne donne ensuite une description des lieux où ont été le théâtre du meurtre.

Delima Duquet est appelée. C'est une jolie enfant, âgée de quatorze ans ayant de grands yeux bruns, portant un petit chapeau de feutre, fait en forme de bonnet écossais, plus large et plus haut cependant ; ses attaches de chapeau sont brunes ; elle porte un gilet à manche en drap bleu, avec des boutons jaunes ; un petit



collet blanc achève de lui donner un air de propreté et presque d'élégance.

M. Clarke demande que les témoins de la couronne se retirent.

Les témoins, au nombre de vingt, sont appelés, et M. le greffier Desaulles leur donne instruction de se retirer, moins M. M. Brossard et Dufrénois médecins.

Le juge s'étant retiré, nous avons la temps de jeter un coup d'œil dans la direction de la galerie, où plusieurs dames canadiennes ont pris place depuis le commencement de la séance.

Délima Duguet qui s'est entrée dans la boîte, s'est retirée, et le comte de Jolys étant appelé est assésenté.

Examen par M. Ramsay : Le 29 mai dernier, dans la paroisse de Jolys, ayant été souflier la veille, il fit une enquête sur le corps d'une nommée Marie Louise Sauvage, et d'une nommée Marie Justine Moquin, toutes deux se trouvant dans la maison de Alexis Moquin, lorsqu'il fit cette enquête. Les deux médecins présents à l'enquête qui ont fait l'examen interne et externe de ces deux femmes sont M. M. Brossard et Dufrénois.

Le témoin se retire M. Clarke déclarant qu'il n'a pas de transactions à faire.

Délima Duguet est de nouveau appelée. Elle entre dans la boîte et continue de faire bonne contenance. Elle est âgée de seize ans et dit son âge : 14 ans.

Elle commence à répondre d'une voix que nous ne pouvons entendre. Elle donne de nouveau son âge. Elle demeurait chez M. Alexis Moquin, père, le dimanche 28 mai; elle demeurait là depuis un an.

M. Clarke se plaint qu'il ne peut entendre. Le juge fait donner une chaise au témoin.

Le traducteur traduit ce qu'elle dit en anglais.

Le juge fait sortir le témoin de la boîte et le fait asseoir tout auprès de la boîte des jurés.

Examen continué : Elle a vu Stanislas Barreau dans la maison. Elle tourne ses regards vers le prisonnier et dit qu'elle le reconnaît. Le prisonnier entra dans la maison par la porte de devant. Il y avait alors dans la maison Marie Louise Sauvage, Marie Justine Moquin, un autre petit enfant et elle-même. Marie Louise Sauvage a dit : Voilà Stanislas Barreau. Elle avait entendu parler de lui auparavant chez M. Moquin. Elle ne le connaissait pas.

Des témoins son encore prêts à être appelés.

Elle regarde le prisonnier et dit que c'est le même que celui qui est entré dans la maison et que Marie Louise Sauvage a appelé Stabias Barreau. En entrant il a dit bonjour à Marie Louise Sauvage, et lui a demandé où étaient les messieurs Moquin. Marie Louise Sauvage, lui a répondu qu'ils étaient allés à la messe, M. Alexis Moquin, père et sa femme, et Casimir Moquin fils, avec sa dame. Ils sont partis entre huit heures du matin, pour aller à la messe.

Le prisonnier est arrivé à la maison de M. Moquin vers huit heures du matin. Barreau a dit qu'il était parti depuis quatre heures et qu'il avait faim. Elle ne se remet pas qu'il ait dit qu'il venait ou s'il venait de Montréal. Il a dit qu'il venait de la chasse à la petite rivière. Il portait un fusil, et il ne portait pas de gibier.

M. Clarke objecte à la manière dont les questions sont posées par M. Ramsay, et la cour maintient son objection.

Examen continué: Barreau a demandé à manger. Marie Louise Sauvage lui a offert du jambon. Il a dit qu'il n'en mangerait pas, et que depuis son retour des Etats-Unis, il ne mangeait pas de viande, parce qu'il était en remède. Il a mangé du beurre et du pain, et bu du thé. Marie Louise Sauvage lui a demandé d'aller voir le jardin, en lui disant que les allées n'étaient pas très nettes. Ils y sont allés et y sont restés quelques minutes. Ils sont rentrés dans la maison.

M. Clarke demande si l'interprète traduit d'après ce qu'il entend du témoin, ou d'après la répétition du témoignage par l'avocat de la couronne.

La cour objecte, dit que cette remarque est sans précédent depuis qu'il est sur le banc. Enfin l'affaire en reste là.

Examen continué: Marie Louise Sauvage préparait alors les herbes pour la soupe. Le prisonnier ayant mis son fusil sur le bois, Marie Louise Sauvage lui dit qu'elle avait besoin de prendre un bois et lui demanda de mettre son fusil derrière la porte, de crainte que les enfants y touchassent. Il s'est alors assis sur le foyer. Il se levait pour s'en aller, lorsque Marie Louise Sauvage lui dit: "Bonne nuit, M. Moquin va arriver et il aimerait bien à vous parler." Il a répondu qu'il aimerait bien à rester, mais qu'il n'avait pas de boîtes assez propres, que c'était des boîtes de chasse.

Des efforts son encore faits pour faire parler le témoin plus fort.

Examen continué : Marie Louise Sauvage est allée en haut pour préparer un lit au témoin. L'accusé a alors dit qu'il s'en allait. Comme il allait pour s'asseoir sur un lavier, Marie Louise Sauvage lui dit : "Prends garde à ton fusil, va tomber!" Barreau répondit : "Je suis maître ici." J'étais dans la cuisine en arrière de la maison, on se trouve là même. La porte de devant n'ouvre pas sur la cuisine. Après avoir dit qu'il était maître, Barreau a pris un pistolet à très un coup sur la Loube (Marie Louise Sauvage.) Elle est venue dans la chambre suivante de la cuisine, elle s'est mise à coudre, en disant "Stanislas ! Stanislas !" (La contenance de Barreau se change pas.)

Cette chambre là était sur le derrière de la maison. L'ameublement se composait d'un lit, un lavoir, une commode, une table, une chaise et un coffre derrière la porte. Quand Barreau a tiré, je me suis sauvé dans la même chambre à coucher sous la table. Justin Moquin était dans une fenêtre et je tenais le plus jeune enfant dans mes bras. Je n'ai pas vu si Justin s'est sauvé dans la chambre à coucher, mais j'ai gardé le petit dans mes bras, pendant tout le temps que j'ai été sous la table. Barreau a ensuite tiré un coup de pistolet sur moi. J'ai entendu alors plusieurs autres coups de pistolet. J'ai fait la morte sous la table. Barreau a jeté la couverture du lit sur les pieds de Marie Louise Sauvage, et il a allumé une allumette et a mis le feu à la paille de paille. Je l'ai vu mettre le feu, et j'ai vu une grosse flamme.

Pendant cette partie importante de la déposition, Barreau a fait un peu liquet, c'est le seul changement qui se voit dans sa contenance. Sa bouche exprime toujours la douleur comme si le témoin lui était favorable.

Examen continué : Barreau est parti de la chambre et ferma la porte sur lui ; une seconde porte était aussi fermée. J'eus resté un quart d'heure sous la table ; je me suis levé ensuite et j'ai appelé "Louise Sauvage ! Louise Sauvage !" deux fois. Elle était morte alors. J'ai vu Justin Moquin à terre. Elle était à côté de la Loube dans la chambre, et elle était morte. Ensuite je suis sorti par la porte de derrière faisant les deux portes ouvertes. Je me suis sauvé sur le voisin, M. Damas Sorel, dont la maison est en avant de celle de Moquin. C'est de l'arrière de la maison de Moquin, qu'on voit la maison de Damas Sorel. Je suis sorti de



la maison de Moquin par la porte de derrière, qui se trouve au pignon.

Les deux portes que j'ai laissées ouvertes sont la porte de la chambre et la porte de la maison. La porte qui conduisait dans l'autre chambre à coucher est resté fermée tout le temps. Il était à peu près dix heures lorsque Barreau tira sur la Louie. Je ne l'ai pas vu tirer son fusil pendant tout le temps; il a toujours tiré avec son pistolet. Je n'ai pas remarqué quelle sorte de pistolet.

Barreau a maintenant repris sa première contenance.

Examen continué; Je jure positivement que le prisonnier est le même que celui qui a tiré et je sais comment il était habillé. Il avait des culottes par carreaux noir et vert, un habit noir, un petit chapeau noir avec un ruban noir autour. Je le reconnais comme il faut. Il avait une moustache. Je ne suis retourné à la maison de M. Moquin que lorsqu'il y avait beaucoup de monde de revenu de la messe. Je reconnais l'habillement de Barreau.

Le grand connétable Bissonette apporte alors un paquet d'habits et est assermenté.

Examen en chef: Je produis un habit une paire de pantalon, une veste et un chapeau noir. J'ai eu ces effets le 18 juin dernier; je les ai eus à la prison du prisonnier même qui les portait alors. Ces vêtements sont les mêmes que ceux qu'il portait à Kingston, lorsque le prisonnier a été remis à mes soins.

(La veste et les culottes sont semblables. Le témoin exhibe le tout au jury. Ces vêtements répondent à la description qu'on a donnée Délima Duquet, moins l'habit de chasse qui est brun, avec des points ou petites barres violet ou rougeâtre.)

Délina Duquet examine alors ces hardes et dit qu'elles sont semblables à celles que Stanislas Barreau portait lorsqu'il se rendit à la maison de M. Moquin.

L'examen en chef est terminé, et M. Clarke entre en transposition.

Délina Duquet répond; Je suis certain que Marie Louise Sauvage a dit "Stanislas Barreau," lorsqu'elle a vu venir le prisonnier. J'ai demandé qui est ce que c'était, pour m'assurer qui c'était. Quand l'accusé est entré dans la maison, il paru être un ami de Marie Sauvage. Elle m'a paru contente de le voir. L'accusé ne paraissait pas en train. Il n'y avait rien de remarquable dans sa



conduite lorsqu'il entra. Après avoir mangé quelques chose, il sortit avec Marie Sauvage, toujours en ami.

Après avoir mangé, Barreau a dit qu'il s'en allait, mais il n'est pas parti parce que la fille lui a dit d'attendre. M. Moquin. C'est après cela qu'il s'est assis sur le lavier. Le prisonnier a alors mis son fusil derrière la porte. Il a laissé son fusil sur le lavier et c'est alors que le fusil a failli tomber. Barreau était allé chercher son fusil derrière la porte au moment de partir, quand il a dit qu'il s'en allait il a marché vers la direction de la porte avec son fusil à la main. Marie Sauvage ne lui a pas parlé d'une manière rude quand son fusil a failli tomber. Il n'avait pas raison de se fâcher. Il n'a pas paru excité. Il était parfaitement de sang froid. Je crois avoir raconté tout ce qui s'est dit entre le prisonnier et Marie Louise Sauvage, et n'avoir rien oublié. Marie Louise Sauvage lui a parlé de sa sœur à Barreau. J'avais oublié cela. Jusqu'au moment où il lira, Barreau et Marie Sauvage parurent être de bons amis. Je suis certain que Barreau n'a pas demandé autre chose à Marie Louise qu'a manger.

Casimir Moquin est appelé. Le juge sort Désiré Moquin va prendre place dans la galerie, à côté de quelques personnes de son sexe et de son rang. Les dames ont quitté la tribune depuis longtemps. Le juge rentre au bout d'une minute. Les jurés désirent sortir. M. Clarke fait application en conséquence pour que la cour sejourne pendant un quart d'heure. La cour dit qu'elle ne permettra rien de tel. Les jurés sortent trois par trois, les uns après les autres. Il était alors deux heures et il en était trois lorsque les procédés reprisent.

M. Moise Brocard, de Montréal est alors assermenté.  
 Examen en chef:—Vers dix heures et quart du matin, le 29 mai, j'étais chez mon père chez le deuxième voisin de chez M. Moquin, lorsque j'appris par un jeune homme du nom de Sorel qu'il y avait eu un meurtre chez Moquin et que le feu avait été mis à la maison. Le témoin se rendit immédiatement avec deux autres hommes chez Moquin. En arrivant, ils ont vu le feu. Il leur dit: "Il faut éteindre le feu." Les deux hommes qui l'accompagnaient ne voulaient pas entrer. J'ai saisi un seau d'eau et je l'ai jeté sur le lit qui était en feu. J'aperçus en même temps les cadavres de Marie Sauvage et de l'enfant qui gisaient sur le plancher, morts. Nous avons aussi éteint le feu qu'il avait sur le plancher devant le

posée dans la cuisine. Je dois dire que nous n'avons pas éteint le feu tout-à-fait ; car quand les gens sont revenus de la messe, le feu était repria et nous l'avons éteint. Je ne connais pas les personnes mortes que j'ai vues. Le témoin est resté trois quarts d'heures dans la maison, jusqu'à l'arrivée de M. Moquin, qui était allée à la messe et qu'il avait envoyé chercher par son cousin.

Alexis Beauvais, cultivateur, de Laprairie, est assermenté. Le 29 mai dernier, j'étais chez M. Casimir Brassard. Je me suis rendu chez M. Alexis Moquin seul. Quand je suis entré, j'ai vu Marie Louise Sauvage et la petite Justine, étendues à terre mortes. M. Moles Brassard, le dernier témoin, était à moitié brûlé ; le pied de son hotte était aussi en feu, et il y avait du feu près du poêle sur le plancher, j'ai vu deux ou trois quartiers de bois à moitié brûlés. J'ai examiné la maison, et j'ai trouvé une balle de pistolet près du lavier, et je l'ai mise sur le lavier. Je connais le prisonnier Stanislas Barreau. Je l'ai bien connu lorsqu'il demeurait chez M. Moquin.

Transquestionné — Il y a six ou sept ans que le prisonnier a demeuré chez M. Moquin. Je demeurais à peu-près à trois quarts de lieue de là à cette époque. L'accusé est demeuré pendant quatre ou cinq ans chez M. Moquin, en différents temps. Je n'ai jamais trouvé rien de remarquable dans la conduite de Barreau, lorsqu'il restait chez M. Moquin. Barreau ne s'est jamais enivré à ma connaissance.

Guillaume Gibeau est assermenté.

Examen en chef. — J'ai cherché le prisonnier avec les soldats dans deux petits bois près de la maison de M. Moquin, dans le rang des Prairies. On voit ces pointes de bois, près de la maison de M. Moquin ; la distance est d'environ deux mille. Nous avons trouvé dans une de ces pointes de bois dix neuf balles et une boîte de cire pour la barbe. On m'a montré ces balles devant le coronaire ; elles étaient dans un petit sac de cuir. La boîte lui a aussi été montrée alors. Je les ai identifiées : c'étaient les mêmes que j'avais trouvées.

Le grand connétable produit un petit sac de cuir contenant dix neuf balles et un petit morceau de coton ; il produit aussi une boîte de teinture pour la barbe. Ces effets lui ont été remis par le coronaire Jones, le 30 de mai.

Le témoin Gibeau identifie ces effets comme étant ceux qu'il a trouvés dans le bois. Il doit y avoir dit-il, sept petit morceaux de linge. Il connaît le prisonnier depuis long temps. Son nom est Stanislas Barreau.

Barreau sourit un peu, comme toute le monde du reste, en entendant le témoin donner ses réponses d'un air très naïf.

Transquestionné — Il n'a fait aucune marques sur les balles ; mais il croit que ce sont les mêmes qu'il a trouvé dans le bois.

Casimir Moquin, cultivateur, de Laprairie, est assésenté.

Examen en chef. — Il demourait avec mon père Alexis Moquin, le 28 mai dernier. Ce jour là, je partis avec ma femme pour aller à la messe à 8 1/2 heures du matin. Mon père était parti avant moi. J'ai laissé à la maison Marie Louise Sauvage, Dénia Duquet, — et mes deux enfans. C'est Justine qui a été tuée.

Environ un quart d'heure après la fin de la messe, on me dit à l'hôtel que quelqu'un me demandait à la porte. Je sortis et Louis Brossard, mon beau frère, me dit que Marie Louise Sauvage avait été tuée, ainsi que ma petite fille Justine, et que ma maison était en feu.

J'embarquai de suite dans ma voiture et m'en revins à course de cheval. En arrivant à la maison, nous avons trouvé plusieurs personnes qui étaient autour de la maison. On a descendu de la voiture, je suis entré dans la chambre à coucher et j'ai trouvé Marie Louise Sauvage tombé à la renverse et ma petite fille Justine à côté de Marie Louise Sauvage, la figure sur le plancher. Le lit était en feu. Le plancher de la cuisine était aussi en feu. Le feu n'étant pas encore tout-à-fait éteint, on a crié au monde qu'il y avait le hors d'apporter de l'eau pour éteindre le feu. Plusieurs seaux d'eau furent jetés sur le feu.

Quelqu'un ayant ouvert la porte de la cave, dit que le feu devait être dans la cave. J'allai à la cave elle était pleine de fumée, j'ouvris les chassie, mais il n'y avait pas de feu. Alors je suis allé dans la chambre à coucher située sur le devant de la maison, et je trouvai un coffre en bois, dont le couvert avait été défoncé. Ce coffre contenait une petite boîte, qui contenait de l'argent et quelques copies de testament. Mais la petite boîte n'était plus dans le coffre. Il y avait cinquante louis en or ; c'étaient des pièces d'or de \$5, il a remarqué qu'il y avait des aigles sur ces pièces. Il y avait aussi dans cette boîte dix et onze



pièces françaises. Il y avait cent quarante piastres en trente sous; en rouleaux de \$10. Il y avait aussi \$150 en argent monnayé, de diverses descriptions; cette somme n'était pas en rouleau, mais avait été mise pêle-mêle dans la boîte. Il y avait, en tout \$500 environ dans la boîte.

On a trouvé cette boîte le lendemain matin, derrière un hangar, dans le coin du jardin. On ne pouvait voir, du devant de la maison, l'endroit où était la boîte, le hangar empêchant la vue de s'étendre jusque là. C'est sa mère qui a retrouvé la boîte et elle ne contenait plus d'argent. Le bord du couvert était renforcé. Les testaments ont été trouvés à côté de la boîte. Le soir mon père me donna des balles qu'il avait trouvées dans une porte. Il a trouvé une capsule qui était enfoncée dans la porte de la cave.

Le témoin tira ces balles de son gousset de gilet et va les montrer au jury.

La Cour s'ajourne à quatre heures.

29 Sept.

Casimire Moquin est appelé. — Je connais le prisonnier à la barre. Je le connais depuis dix ans. Il était chez un de ses oncles, dans le village de Laprairie, et nous l'avons pris chez nous. Dans ce temps-là, il est resté chez nous à peu près un an. La dernière fois, il y est resté une couple d'années. Une couple de mois après qu'il nous eût laissé, il est parti pour les États-Unis. Il était connu chez nous sous le nom de Stanislas Barreau. Il y a eu deux ans au premier mai, le prisonnier est venu se promener chez nous. Il y est demeuré deux jours. Une partie de l'argent se trouvait dans la maison depuis bon nombre d'années, et du temps que Barreau était chez nous. Il devait savoir que cet argent était dans la maison. L'argent restait toujours dans la même boîte, dans la chambre à coucher sur le devant de la maison. — Quelques fois, on parlait de cet argent devant lui. Lorsque j'ai examiné la maison, j'ai trouvé des trous de balles dans un dossier de chaise, dans le panneau d'une table, et dans un cabaret sous le lavoir où plancher était déchiré. J'ai vu des traces du passage d'une balle, dans une fenêtre au dessous de la plinthe et j'ai trouvé une balle dans une plinthe sous la table dans la chambre à coucher. J'en ai trouvé une autre dans une porte; c'est celle que j'ai arrachée. (La



poite qui contenait l'argent est montrée au témoin, qui la reconnaît; Elle est ensuite montrée au jury.)

Le grand constable Bissonnette est assermenté. Le 10 de juin dernier, Robert Shannonhouse, chef de police de la ville de Kingston, m'a remis 21 pièces d'or. L'apport de la poursuite s'oppose à la production de ces pièces parce que le chef de police de Kingston n'a pas été entendu. Le juge ne fait aucune réponse et le témoin continue. Robert Shannonhouse m'a remis 1 de 1802, 1 de 1806, 1 de 1807, 1 de 1808, 2 de 1810, 5 de 1807, 1 de 1808, 1 de 1812, 1 de 1811, 2 de 1812, 3 de 1813, 2 de 1813, 10 pièces françaises un 8 schellins anglais, un 800 espagnol, un 100 américain, 2 de 20 centimes, 2 de 10 centimes, 1 jupon en or, une montre d'argent avec sa chaîne, un petit coquet, un portefeuille, une bourse en cuir. Tous ces objets m'ont été remis comme ayant été trouvés sur le prisonnier. (Ces effets sont montrés au jury.) Je produis encore 2 de 10 en or que j'ai eus, le 1 juin, d'Alfred Gariepy à la Banque d'Epargne. J'en produis un autre que j'ai reçu de M. Henry Anderson; elle porte la date de 1809. J'en produis un autre que j'ai reçu de Madame Rey, portant la date de 1812, une suite que j'ai reçue de Louis Loiselet, portant la date de 1811. J'en produis 8 autres que Jean de Beaufort, sergent, m'a remis le 2 juin, 2 de 1811 et 3 de 1812. (Ces pièces sont montrées au jury.) Je produis encore \$465.50 en espèces dans deux sacs tels que je les ai reçus de Edward Envoright, homme de police, le 29 mai dernier. (Cet argent est montré au jury.) Je produis aussi une paire de souliers, 1 paire de chaussures, 1 chemise en coton, un jupon en flanelle verte, 1 robe d'indienne et un tablier, qui m'ont été remis par le Dr. B. C. Dufresne, de L'Esprance. Je produis encore une paire de souliers, une paire de bas pure chemise de coton, un corset, 2 jupons bleus, un mantelet d'indienne et 1 tablier d'indienne, qui m'ont été remis le 30 mai par le même Dr. Dufresne. Je produis aussi un sac de voyage et un morceau de coton qui m'ont été remis par Casimir Moquin le 19 de juin. Je produis une petite robe en indienne et un petit jupon en flanelle que ma remis le dernier témoin vert le milieu de juin. (Ces effets sont montrés au jury.) (Ces hardes ont appartenu aux victimes et elle portent encore des traces de sang.) Je produis un revolver qui ma été remis par un nommé Norbert Séné-

cal, 2 chemises et 1 paire de chaussons en laine que j'ai reçus de Louise Loiseau. Je produis encore une boîte que j'ai reçue hier de Casimire Moquin. (Ces effets sont montrés au jury.)

Ayant été informé qu'une nommée Louise Loiseau avait, depuis de l'argent à la Banque d'Épargne, j'y suis allé avec elle, et M. Gédéon n'a remis ces deux pièces d'or de 25. J'ai reçu information qu'une fille avait acheté des chaussons chez M. Anderson. J'y suis allé. Il n'a pas voulu me remettre l'argent et le magistrat fut contraint de l'envoyer chercher. Je suis allé ensuite chez M. de Royd où une fille avait acheté un chapeau et elle m'a remis un 50 d'or. Deux des pièces qui m'ont été remises par le sergent de Beauverri lui ont été données en ma présence par M. Henry Morgan. Casimire Moquin est appelé. Les pièces d'or que l'on me montre maintenant, ressemblent beaucoup à celles contenues dans la petite boîte et qui nous appartenait. Je dis qu'elles sont comparables, parce qu'en 1837 on avait caché des pièces d'or. Plusieurs de ces pièces ont mouillé et sont restées tachées, et celle-ci ne l'est point.

Le sac que l'on me montre est celui qui contenait de l'argent chez nous. L'argent était dans quatre sacs de toile et deux sacs de soie. Une bourse d'indienne contenait 25 francs et la base de toile était un sac de plomb et l'autre en avait fait. (Ces objets sont montrés au jury.)

On montre au témoin les bandes que possédait habituellement la servante.

Ce sont les mêmes vêtements que ceux portés par Louise Sauvage, le dimanche où elle a été tuée.

Clair. Je propose que l'on ne s'enquiert que de ce qui concerne le meurtre.

On montre au porte-manteau. Ce porte-manteau a été trouvé dans un garage par mon homme engagé Joseph Beaurain, le 11 juin. Je l'ai remis à M. Boisjourné le 12 juin. Le 26 mai, j'ai vu le prisonnier ici à Montréal, au marché Bonsecours. Il me dit qu'il arrivait des États-Unis. Il avait un habit court qui n'était pas tout à fait noir, des pantalons bariés noir et vert, des souliers blancs.

Les pantalons déjà produits étant de nouveau exposés, le témoin les reconnaît.

Transquestionné. — Je ne pourrais dire combien de temps j'avais

le sans voir l'argent volé, lorsqu'il m'a été enlevé. Sept ou huit jours auparavant, j'avais reçu \$100.00 prix d'un cheval que j'avais vendu.

Les vieilles pièces d'or et l'autre argent placé dans ce coffre appartenaient à mon père.

C'est mon père qui avait mis, bien des années auparavant, l'argent en question dans ce coffre. Je n'étais pas présent quand l'argent a été placé, mais je l'ai vu bien des fois. Je ne comptais pas toujours le quantité de pièces contenues dans le sac; mais j'avais déjà compté.

Je puis identifier ces pièces d'or, en autant que le voleur qui les ont volées sont des pièces de la même description et qu'elles portent les mêmes marques que celle contenues dans le sac. Je ne puis pas dire que ces marques sont infaillibles, mais je n'en ai jamais vu d'autres semblables.

Quand le prisonnier demeurait chez mon père il était grand ami avec Marie Louise Sauvage.

Il est vrai que le prisonnier a été attaqué de fièvre pendant son séjour chez mon père, et c'est Marie Louise Sauvage qui le soigné.

Je n'ai jamais eu connaissance que le prisonnier ait été pris de querelle avec Marie Louise Sauvage.

Je suppose qu'il n'y eut qu'une petite fille en bas et que Marie Louise Sauvage est été au second étage, il est encore difficile de croire qu'un homme eut pu enlever la boîte contenant l'argent dans une autre chambre. D'abord il aurait dû faire du bruit pour défoncer le coffre, et le voleur aurait été obligé de passer par la fenêtre qui se trouve à une hauteur de 10 pieds. La maison de mon voisin le plus proche est de 21 à 3 arpents de chez nous. Pendant tout le temps que le Barreau a demeuré chez nous, il ne faisait pas un usage immodéré des liqueurs fortes; il en prenait, mais ne s'enivrait pas. La dernière fois que Barreau est venu chez nous, il y a deux ans, le coffre était dans la chambre à coucher sur le devant de la maison, et il n'y a pas été dérangé depuis ce temps-là. Comme il avait été élevé chez nous, nous le laissions rôder partout en toute confiance. La dernière fois que je l'ai vu au marché, à Montréal, il m'a invité à aller dîner chez lui avec un de mes beaux-frères. Lorsqu'il m'a rencontré, il m'a rencontré en ami, comme une personne qu'il estimait beaucoup.

**Ré-examiné.**—Le coffre n'était pas défoncé quand je suis parti pour aller à l'Eglise.

Alexis Moquin, cultivateur de Laprairie est assermenté.—Je suis le père du dernier témoin, qui demeure avec moi. Le dimanche matin, le 28 mai, je suis parti vers 8½ heures avec ma femme pour aller à l'Eglise. Mon fils et sa femme sont parti un quart d'heure plus tard. Il n'est resté à la maison que Marie Louise Sauvage, et mes deux petite filles. Pendant que j'étais à l'église, mon neveu Louis Brassard est venu me dire que le feu était à ma maison et que ma servante Marie Louise Sauvage, et ma petite fille Justine Moquin, avaient été tuées. Je me suis rendu de suite à la maison. J'y ai trouvé ma servante et ma petite fille mortes, et le feu à ma maison à deux places, dans la chambre où la Louise était morte et dans la cuisine. Après avoir vu le feu je suis allé dans ma chambre à coucher sur le devant de la maison et j'ai trouvé que le coffre avait été défoncé. Il n'était pas défoncé quand je suis parti pour l'église. Il était fermé à clef et la boîte qu'il renfermait était aussi fermée à clef. Cette petite boîte, contenait environ \$500 de différentes monnaies savoir : \$200 en or, de \$10 à \$11 françaises, \$140 en 30 sous en rouleaux de \$10, à peu près \$150 dans 4 sacs. Je n'en vois que deux ici.

Cette petite boîte qu'on me montre, est celle qui se trouvait dans le coffre dans ma chambre à coucher. Les pièces d'or qu'on me montre sont directement celles qui se trouvaient dans le coffre, elles sont luitées. Mon or était renfermé dans cette petite bourse de cuir. Les deux sacs ici sont deux des sacs qui se trouvaient dans la petite boîte. Je n'ai plus revu les deux autres.

Je connais le prisonnier à la barre. Son nom est Stanislas Barreau. Il y a dix ans, que je l'ai pris chez moi. La première année, il a été chez moi pour son entretien. L'année suivante, il a été chez mon fils, Alexis Moquin, afin qu'il fît sa première communion, parce qu'il était plus proche de l'église. Ensuite il est revenu chez moi et y est demeuré deux ans.

Dans le temps que le prisonnier était chez moi, j'avais l'or qui est ici maintenant, et il savait que je gardais toujours de l'argent chez moi. La boîte qui contenait l'argent restait toujours dans ma chambre à coucher.

**Transquestionné.**—Le coffre se trouvait vis-à-vis le châssis de ma fenêtre à coucher. De ma fenêtre à aller au sol, il y a 12 pieds



Un homme se trouvant dans ma chambre à coucher, et me servant au haut, pouvait aisément défoncer le coffre qui est très mince, et voler la petite boîte où se trouvait l'argent.

La manière avec laquelle cette réponse du témoin est donnée, excite l'hilarité des assistants et du prisonnier.

Ma chambre se trouve au côté sud de la maison et la cuisine et la chambre à coucher de mon fils, du côté nord. En sortant de la cuisine, on entre dans la salle et de là dans ma chambre à coucher. L'escalier qui conduit en haut se trouve dans la cuisine devant le poêle.

Quand je suis parti pour la messe, l'argent se trouvait dans le coffre, et il y était depuis longtemps. Le coffre dans lequel se trouvait la petite boîte est à ma maison. Il est fendu en trois.

Quand à l'or qui est ici, c'est mon or, dans tous les cas, quand au sac, je suis certain que ce sont les miens. Je pense que les pièces d'or qui se trouvent ici sont celles qui se trouvaient dans le coffre. Je les connais parce qu'elles sont tachées; pas tous mais un grand nombre. Cet or a été caché dans la terre dans le temps de la rébellion.

Je connais les pièces qui ne sont pas tachées, parce qu'elles se trouvent avec celles qui sont tachées et qu'elles étaient ensemble dans la bourse. (Le témoin donne cette réponse de manière à exciter l'hilarité des assistants et du prisonnier à la barre.)

On entre dans la chambre de mon fils par la cuisine et par une autre porte qui conduit de ma chambre à celle de mon fils. Je ne pourrais dire si la chambre de mon fils et la mienne étaient fermées à clef, lorsque je suis pour l'église. La Cour s'ajourne alors pendant un quart d'heure.

Lucie Brassard, épouse d'Alexis Moquin, dernier témoin, est assermentée. — Je reconnais cette petite boîte, je l'ai trouvée défoncée au coin de mon jardin, le lendemain du meurtre. On mettait notre argent dans cette boîte, qui se trouvait dans un coffre. Quand j'ai trouvé la boîte, elle était ouverte et vide. J'ai regardé à l'endroit où je l'ai trouvée et je n'ai pas vu d'argent. J'ai emporté la boîte à la maison. Le jardin se trouve devant la porte. On ne peut de la maison voir une personne qui serait à la place où j'ai trouvé la boîte, parce qu'un hangard empêche.

Transquestionnée. — Quand je suis partie pour la messe, les portes des chambres étaient ouvertes. Je suis partie avant mon fils et ma

brue.  
Le prisonnier a demeuré plusieurs années chez nous. Pendant tout ce temps, je ne puis rien dire contre sa conduite ; il faisait son devoir.

Dr. Casimir Richard Dufresne, de Laprairie est assésimé. — Je suis maire du village de Laprairie. Le 28 de mai, qui était un dimanche, j'appris, à la sortie de la messe, qu'un meurtre avait été commis chez M. Alexis Moquin. Je me suis rendu à la maison et ce dernier avec un grand nombre de personnes. Je suis entré dans la chambre à coucher à côté de la cuisine, et j'y ai vu deux cadavres gisant inanimés sur le plancher. Je connaissais Marie Louise Sauvage. Alors j'ai cru qu'il était de mon devoir d'envoyer 2 hommes avertir les autorités de Montréal, et d'aller aux églises requérir le secours des volontaires pour chercher le meurtrier que l'on supposait être caché dans le bois. J'y ai rencontré le Dr. Brossard qui avait tout raconté au major Johnson, et les volontaires sont sortis de suite et se sont dispersés dans le bois.

Le lendemain, 29 mai, à la requisiion du coroner de Montréal, Jon. Jones, en compagnie du Dr. Brossard, j'ai fait l'examen externe et interne des deux cadavres. Le premier corps que nous avons examiné a été celui de Marie Louise Sauvage. Cette fille nous a paru âgée de 30 à 31 ans, mesurant 5 pieds et 2 pouces, cheveux noirs, paraissant jouir d'une très bonne constitution ; elle portait les vêtements qu'on me montre maintenant et que j'ai remis au grand connétable Bissonnette. Après avoir enlevé les vêtements, nous avons constaté, dans l'examen externe, six trous de balles d'un demi pouce. Le premier était situé à la partie inférieure du maxillaire supérieur, à 2 ou 3 pouces de l'oreille gauche ; le deuxième était situé dans la partie intérieure latérale du sein gauche ; le troisième dans la partie supérieure et intérieure du bras droit dans le muscle biceps ; le quatrième et le cinquième étaient dans l'aisselle droite, à 2 ou 3 pouces distant l'un de l'autre ; le sixième se trouvait à la partie inférieure de l'omoplate du côté droit. Après cette examen interne et nous avons constaté que la balle qui avait pénétré dans le maxillaire supérieur gauche ne s'est pas rendu dans la substance du cerveau ; elle est demeurée dans les parties profondes de la figure. Après un examen minutieux de notre part, on n'a pas trouvé la balle. La deuxième qui a pénétré dans la partie intérieure et latérale du sein gauche, est passée dans la partie

inférieure du poulmon gauche, a pénétré dans l'apex du coeur et est  
 partie dans le ventricule gauche; les deux trous se trouvaient à un  
 pouce de distance l'un de l'autre. Cette tumeur a été enlevée par le  
 docteur de la ville de Québec. C'est la seule tumeur que j'ai vue de  
 cette nature plus grande. Elle a pénétré dans la partie supérieure et latérale  
 de la tumeur, a fracturé le os, et a traversé les os bragues en  
 deux endroits dans la partie supérieure de la tumeur, et la partie  
 inférieure de la tumeur et s'est logée dans le trou de la grande  
 tumeur. Vous sçavez que c'est celle que je présente maintenant.  
 Elle est montrée au Jury et mise entre les mains du grand conseil  
 de la Bimouette. Une seule de ces blessures aurait pu établir la  
 mort immédiate, mais elle n'a pu le faire que par le concours de  
 plusieurs autres. Une seule de ces blessures n'aurait pu établir  
 la mort immédiate, mais elle n'a pu le faire que par le concours de  
 plusieurs autres. Une seule de ces blessures n'aurait pu établir  
 la mort immédiate, mais elle n'a pu le faire que par le concours de  
 plusieurs autres.

Edmond Lawright, de Montréal.—En mai dernier j'étais em-  
 ployé au service de la douane. Le 29 de mai 1841 j'ai vu  
 un homme qui se nomme Lapointe, avec lequel j'ai eu  
 plusieurs conversations. Il m'a dit qu'il avait vu un canot  
 dans le port de Québec, et qu'il avait vu un homme qui  
 était dans le canot. Il m'a dit qu'il avait vu un homme qui  
 était dans le canot. Il m'a dit qu'il avait vu un homme qui  
 était dans le canot.

J'ai appris de plus que la veille un homme s'était arrêté dans une  
 petite maison près de la barrière et avait demandé du pain. Après  
 avoir été à la maison où un canot manquait, j'ai traversé le fleuve  
 avec un autre et nous sommes allés à l'île aux Hérons pour voir si  
 un canot n'y avait pas accosté. Après avoir cherché à l'île aux  
 Hérons nous sommes descendu à l'île des Soeurs et nous avons visité  
 le côté nord, afin de voir s'il y avait un canot; nous avons rien vu.

Nous nous sommes alors rendus à la Pointe St. Charles. En





Je ne trouvais pas le prisonnier. Le 30 de mai au matin, j'allai avec des  
sergents de la police riveraine porter l'argent à la maison de Col.  
C'est là que j'ai vu le prisonnier. Il est assis sur un banc et tient dans sa main un  
couteau. Il est vêtu d'un habit de chambre et d'un bonnet. L'autre main est  
dans sa poche. Il a l'air triste. Les murs de la prison sont  
couverts de graffitis. Dans l'air, on sent l'odeur du pain rassis.

Alfred Gariéy, commis receveur de la Banque d'Épargne, des assistés  
Châlier de la rue de la Harpe, et d'autres personnes ont été arrêtés.

Le 31 mai dernier, j'ai vu dans la maison de Col. deux autres  
personnes. Ce sont des hommes d'âge mûr, vêtus de habits de chambre. Ils  
sont assis sur un banc. L'un d'eux a l'air triste, l'autre a l'air  
calme. Ils ont l'air de attendre quelque chose. Dans la maison, on  
sent l'odeur du pain rassis.

J'ai trouvé un pistolet à environ un mille de la maison de Col. dans  
la direction est, près des Pointes de bois. C'est le même pistolet qui  
a été trouvé dans la maison de Col. Le pistolet est en état de servir.

On trouve dans le pistolet un petit morceau de papier sur lequel on a écrit  
quelques mots. Le papier est en état de servir.

Il y a dans la maison de Col. une personne qui a l'air triste. Elle  
est assise sur un banc. Elle a l'air de attendre quelque chose.

Une femme qui a l'air triste. Elle est assise sur un banc. Elle a l'air  
de attendre quelque chose.

Une très légère expression de bienveillance se voit sur les lèvres de  
témoin et de l'écuyer d'Italienne du genre de maître de l'ancien le  
jour où j'ai été arrêté. Il a posé la main à la main. J'ai été en  
voiture avec elle et elle m'a dit qu'elle m'a vu dans la maison de Col.

Elle est assise sur un banc. Elle a l'air de attendre quelque chose.

Elle est assise sur un banc. Elle a l'air de attendre quelque chose.

Vers la fin de mai, elle demeurait avec le dernier témoin, chez Louise  
Lacroix dans la rue de la Harpe. J'ai vu le prisonnier après  
avoir entendu parler du meurtre de Leprieux; je ne me rappelle pas le jour  
mais c'est le dimanche de la Pentecôte. J'ai entendu parler du meurtre. Le  
prisonnier a passé la nuit avec elle.

Transquestionné; Barreau n'était pas pris de liqueur. La maison où je  
demeure est une maison publique.

En attendant cela, Barreau rit, comme hier, en s'appuyant la coudes sur le  
bord de la barre et en cachant son rire avec sa main appliquée sur sa  
bouche.

Le témoin continue: La maison où je demeure a souvent été visitée par  
la police.

est avec elle, dit-elle un jour en 1863. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Dans la note de mes souvenirs, j'ai dit qu'il y avait eu une commission de la part de la justice, mais que je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit.

Transquestionnée : Pouvez-vous dire que c'est la même pièce ?  
 Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit.

Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit.

Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit.

Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit.

Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit.

Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit. Je n'ai rien vu de semblable à ce que vous m'avez dit.

La  
 dem  
 l'ad  
 L  
 pour  
 L  
 Te  
 cha  
 une  
 ma  
 mo  
 l'or  
 deu  
 en  
 de  
 La  
 la p  
 don  
 pa  
 qu  
 ba  
 dre  
 c'e  
 am  
 ba  
 de  
 té  
 la  
 c'e  
 au  
 et  
 ur  
 ex  
 cl  
 c  
 6

La Cour s'ajourne à midi moins quinze minutes, jusqu'à une heure et demie, par respect pour le sergent-major qui termine son service à l'Administration provinciale.

Le lendemain, le juge d'assises et le juge de paix ont tenu une audience pour assister son collègue, il n'est pas en costume.

Le témoin William Barrett est traqué et arrêté. Je suis un ouvrier armurier. Il y a une barre de sûreté entre chaque chambre, pour empêcher l'explosion de la poudre chargée.

Le témoin m'explique le pistolet et explique avec une précision et une intelligence hors ligne, une véritable intelligence de la mécanique dont tout homme se pinte. De son côté, l'accusé montre par ses questions qu'il est parfaitement familiarisé avec l'organisation du pistolet. Il paraît être un homme intelligent et deux hommes les plus sages et les plus justes, qui sont venus encore en ce pays une Cour de justice.

Le témoin dit qu'il a vu le pistolet et qu'il a vu la poudre.

Le témoin dit qu'il a vu l'explosion que l'on a faite de la poudre de poudre et qu'il a vu la poudre et qu'il a vu la poudre. La poudre est la poudre et la poudre est la poudre. La plus mal en conséquence. J'ai entendu parler de la poudre dont le prisonnier était accusé, je cherchais à me rappeler tout ce qui s'est passé, et depuis ce temps jusqu'à maintenant, je n'ai pas pensé.

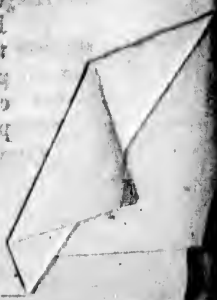
Le témoin dit qu'il a vu le pistolet et qu'il a vu la poudre. Le témoin dit qu'il a vu le pistolet et qu'il a vu la poudre. Le témoin dit qu'il a vu le pistolet et qu'il a vu la poudre.

La raison pour laquelle je me rappelle tout ce que m'a dit le prisonnier c'est que lorsqu'il m'a remis le pistolet, il m'a dit qu'il avait eu un accident avec le pistolet et qu'il avait capturé le pistolet confédéré et que si une balle avait traversé le pistolet, il se serait tué. J'ai été très troublé.

Le témoin dit qu'il a vu le pistolet et qu'il a vu la poudre. Le témoin dit qu'il a vu le pistolet et qu'il a vu la poudre. Le témoin dit qu'il a vu le pistolet et qu'il a vu la poudre.

Le lendemain et le surlendemain, le chef de police est entré au magasin et m'a montré une photographie de la personne pour laquelle j'avais fait un moule à balle. Je n'ai répété cela à personne, avant aujourd'hui, excepté au sous chef de police McLaughlin, lorsque celui-ci est venu me chercher hier.

Ré-examiné. — Les capsules que j'ai vendues au prisonnier étaient des capsules de Colt. Quand l'accusé vint chez Boyd il me dit que son nom était Stanislas Barreau et il me demanda si j'avais vu son nom sur les























use d'errer au dénombré a te et de l'argent à tous les ans et que les  
 signés de l'écrit. Mais tombé coup, il saisi une hache, et se précipita sur  
 son ennemi, le frappa au cœur et le tua. Il se précipita sur le cadavre  
 le baron et le tua. Il a été acquitté par un jury. Les juges ont  
 commis ce crime, ils ont été condamnés à la mort. Les juges ont  
 pas se qu'il fallait. Il a été condamné à la mort. Les juges ont  
 tout fait possible. Le gendarme à la barre, se rend chez le  
 à la maison. Il a été condamné à la mort. Les juges ont  
 Sauvage, qu'il devait hériter tant que sa mère, elle qui l'avait soigné  
 pendant quatre longs mois, lorsqu'il était couché sur le lit de douleur, et  
 prêt à mourir de ses plus violentes colères, pour s'en dire, lui avait donné  
 la vie, et tout à coup sans provocation aucune, après avoir eu un instant  
 amical, il fait feu qu'elle et lui arrache la vie. Peut-on croire qu'un homme  
 sans d'espérer aurait pu commettre ce crime aussi atroce, et répandre le sang  
 de celle à qui il était tant redevable, il est impossible de la supposer  
 moins que cet homme ne soit un démon incarné.

Le prisonnier, lorsqu'il est parti de Montréal, avait l'intention de voler.  
 On ne peut pour le moment, entretenir cette idée, on n'en a nullement la preuve,  
 on ne peut en venir à une conclusion autre que le prisonnier a été poussé au  
 crime par une inspiration spontanée, irrésistible, à laquelle il devait obéir,  
 et qui se révèle tantôt coupable des personnes atteintes de monomanie.  
 Si cet homme se trouvait dans le dédale de voler, arguant de... Mon  
 il avait pu le faire, sans difficulté et sans l'être la vie de la personne  
 lorsque la servante se trouvait dans l'étage supérieur de la maison et que  
 l'ami se trouvait dans la chambre, défendant le coup, à l'égard de l'agent  
 s'attendait à la dédicelle le prisonnier. Mais non, il ne fait rien de cela, il  
 attend tranquillement que la servante soit descendue de l'étage supérieur.  
 Alors il prend son fusil et veut s'en aller, mais la servante le prie de rester  
 et d'attendre. Il se précipite en criant qu'il se sentait oppressé, qu'il  
 fait quelques remarques sur son état, et s'écroule sur le la voir. Pendant  
 la nuit, il se précipite sur la servante, et la tue. Il se précipite sur la  
 pistolet sur la servante.

Et maintenant, comment se fait-il que le prisonnier était alors à la  
 que l'attention de l'écrit. Et tout est l'intention de voler. Il est évident  
 que le maître dans le cas où quelqu'un le gênerait, dans l'accomplisse-  
 ment de ses desseins, pourquoi n'a-t-il pas volé lorsque la servante était en  
 haut? Pourquoi ne l'a-t-il pas tué en arrivant? Il n'y avait donc pas l'inten-  
 tion de voler, le meurtre n'est donc pas prémédité, et nous en avons  
 la preuve dans le fait qu'il a voulu laisser la maison; il a donc agi d'après  
 une impulsion dominante aux monomanes, ou sous l'empire d'une aliénation  
 mentale temporaire, à laquelle il est impossible de résister. Ces cas sont  
 assez communs dans la vie et il se rencontre presque toujours chez des  
 personnes qui sont remplies de tendresse pour leurs malheureux victimes.  
 Je ne vous en citerai qu'un cas assez rapproché. Vous vous rappelez sans  
 doute l'horrible tragédie qui est venu jeter le deuil dans une famille sur  
 l'autre côté de la montagne. Là vivaient un homme, sa femme et trois en-  
 fants en bas âge. Un jour, le père est obligé de s'absenter pour quelque

11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100



Il est facile de voir que si cet homme avait eu toute une intelligence, il se serait par conséquent tenu à l'écart de toute affaire, et se serait contenté de son état. Il n'est pas besoin de beaucoup de réflexion pour se rendre compte de ce que l'on doit attendre de la part de ceux qui ont été élevés dans la langue anglaise, et qui ont été élevés dans la langue anglaise, et qui ont été élevés dans la langue anglaise. Il est facile de voir que si cet homme avait eu toute une intelligence, il se serait par conséquent tenu à l'écart de toute affaire, et se serait contenté de son état.

Il est facile de voir que si cet homme avait eu toute une intelligence, il se serait par conséquent tenu à l'écart de toute affaire, et se serait contenté de son état. Il n'est pas besoin de beaucoup de réflexion pour se rendre compte de ce que l'on doit attendre de la part de ceux qui ont été élevés dans la langue anglaise, et qui ont été élevés dans la langue anglaise, et qui ont été élevés dans la langue anglaise. Il est facile de voir que si cet homme avait eu toute une intelligence, il se serait par conséquent tenu à l'écart de toute affaire, et se serait contenté de son état. Il n'est pas besoin de beaucoup de réflexion pour se rendre compte de ce que l'on doit attendre de la part de ceux qui ont été élevés dans la langue anglaise, et qui ont été élevés dans la langue anglaise, et qui ont été élevés dans la langue anglaise. Il est facile de voir que si cet homme avait eu toute une intelligence, il se serait par conséquent tenu à l'écart de toute affaire, et se serait contenté de son état.

La défense n'ayant aucun témoin à produire, l'avocat de la poursuite s'adresse au jury à peu près dans les termes suivants :

La cause sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer, vous retient déjà depuis quatre long jours. Mais ce temps a été bien employé, si l'on considère l'importance de la cause et pour la société et pour le prisonnier, dont les jurés protecteurs. La liberté que le prisonnier a que dans sa défense, et le secours généreux que lui a donné son éloquent conseil, sont de nature à satisfaire ceux doivent le juger, et moi



La preuve promise au commencement de la cause...  
de l'absence de l'accusé...  
de l'absence de l'accusé...

Le prisonnier s'est rendu à Montréal le lendemain du crime...  
il est allé à la messe...  
il est allé à la messe...  
il est allé à la messe...

On a voulu vous donner...  
le prisonnier...  
le prisonnier...  
le prisonnier...

Il était...  
il était...  
il était...  
il était...

La première question est résolue par les aveux du prisonnier...  
la deuxième...  
la deuxième...  
la deuxième...

Sen honneur le Juge s'adresse au Jury dans les termes suivants :  
La preuve contre le prisonnier est accablante. Nous avons non



